


QUALIFELEC

PRÉFÉREZ L'EXCELLENCE

CERTIFICAT DE QUALIFICATION
N° 154170
Valable du 06/12/2025 au 05/12/2026

PERRIN
7 BIS RUE DU BOIS CERDON
ZAE DU BOIS CERDON
94460 VALENTON

RAISON SOCIALE : PERRIN
DENOMINATION COMMERCIALE : PERRIN

SIRET : 32429584900032
Forme Juridique : SAS
Responsable légal : LOGEL BRUNO
N° Dossier : 51-RC-5790-94
N° Client : 5790

Tel : 01 43 86 81 30
E-mail : accueil@perrinb.fr
Assurance Responsabilité Civile : MMA
Assurance Décennale : MMA

Qualification selon référentiel : Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques - IRVE

Indice	Classification	Date d'attribution	Date fin de cycle
PIRVE2 : Probatoire IRVE – Indice 2 (station de recharge - puissance maximale appelable supérieure à 36 kVA)	-	06/12/2024	05/12/2026
PIRVE3 : Probatoire IRVE – Indice 3 (station de recharge en DC)	-	06/12/2024	05/12/2026
PIRVEMA1 : Probatoire IRVE - indice Maintenance 1	-	06/12/2024	05/12/2026
IRVE1 : IRVE - indice 1 (station de recharge - puissance maximale appelable inférieure ou égale à 36 kVA)	Classe 1 (1 à 3 exécutants)	06/12/2024	05/12/2028

Formation

MA1 - FORMAPELEC
 P1 - LEGRAND
 P2 - LEGRAND
 P3 - IFGC CAHORS

Pour conserver la validité de sa qualification, l'entreprise doit satisfaire aux exigences du suivi annuel administratif.



Scannez ce code pour vous assurer de l'authenticité de ce document.
 En cas de suspicion, contactez Qualifelec :
<https://www.qualifelec.fr/contact>

Nous informons que quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations, notamment la falsification ou l'établissement de faux documents, et l'utilisation de tels documents, se verra radié de Qualifelec et perdra toute qualification obtenue.

Edité le 2 décembre 2025

Thierry SCHOTT
 Président de Qualifelec

 Visitez notre site : www.qualifelec.fr

Association Professionnelle et Technique des Entreprises du Génie Électrique, Énergétique et Numérique
 109 rue Lemer cier, 75017 PARIS - Tél : 01.53.06.65.20 / Email : contact@qualifelec.fr
 Association LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 - APE 9411Z